

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 juillet 2022, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

180, chemin Campbell

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13

Article 5.5.2

Accepter que le garage à être construit soit installé dans la cour avant de la résidence. Une lisière boisée d'au moins 5 mètres de large devra être conservée en tout temps entre le chemin Campbell et le garage. Le garage devra être situé à plus de 35 mètres du chemin Campbell.

Donné à New Richmond

Ce 17^e jour de juin 2022

Céline LeBlanc
Greffière